

Rentabilité de l'activité viande bovine
« naisseur - engraisseur »
Note méthodologique



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

 0800 120 33 (numéro gratuit)

 facebook.com/SPFEco

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

 instagram.com/spfecoco

 youtube.com/user/SPFEconomie

 <https://economie.fgov.be>

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Version internet

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Indice bovin.....	4
2.1. Principes.....	4
2.2. Méthodologie.....	6
Tableau 1 Postes de revenus et de coûts retenus pour l'indicateur de rentabilité structurelle	6
Tableau 2 Indicateurs retenus pour le suivi de l'évolution mensuelle des revenus et des coûts de production.....	8

1. Contexte

Dans le cadre de la Food Task Force, un groupe de travail « Transparence » a été créé. Il est composé de représentants des administrations régionales, des syndicats agricoles, d'organisation de branche, des cabinets concernés et d'autres organisations s'occupant de calculer des coûts de production.

Les grands axes retenus à ce jour par ce GT sont les suivants :

- Il est souligné l'importance d'harmoniser les méthodologies pour les différents indicateurs du SPF, qui doivent aussi s'harmoniser le plus possibles aux indicateurs/baromètres régionaux ;
- Ces indicateurs doivent couvrir les principales activités de productions animales, mais aussi couvrir différentes productions végétales ;
- Pour chaque type d'activité, il sera proposé 2 sortes d'indicateurs de rentabilité :
 - Un indicateur annuel structurel pour évaluer la situation structurelle à long terme : fondé sur les données des réseaux comptables agricoles régionaux (RC).
 - Un indicateur mensuel conjoncturel pour évaluer la situation à court terme : pour mesurer la volatilité des revenus et coûts sur les derniers mois non couverts par les données des RC.
- Les paramètres pour l'établissement de l'indicateur conjoncturel (comme la pondération entre les coûts, et entre les revenus) seront adaptés annuellement, en fonction de la disponibilité des données des réseaux comptables. L'indicateur structurel va servir de base pour l'indicateur conjoncturel.
- La prise en compte de tous les revenus et de tous les coûts dans les indicateurs structurels est souhaitée. Les coûts imputés (en particulier la rémunération de la main d'œuvre familiale) devraient être, d'une manière ou d'une autre, pris en compte. Il est envisagé deux sortes d'indicateurs : l'un avec ces coûts et l'autre sans ces coûts.
- Un souhait d'indicateurs spécifiques au bio est exprimé. Il faut évaluer leur faisabilité en fonction des données potentiellement disponibles.
- La question des seuils (« tunnel ») et des critères du déclenchement des alertes n'est pas encore discutée.

2. Indice bovin

2.1. Principes

Précédemment, le SPF Economie publiait un indice bovin, sous la forme d'un ratio simplifié focalisé sur la phase d'engraissement. Dans le cadre des travaux du GT Transparence, il a été proposé de remplacer cet indice par deux indices spécifiques :

1. Un indice « naisseur-engraisseur »
2. Un indice « naisseur – éleveur »

En effet, le groupe de travail propose de distinguer deux grands types d'activité liée à la production de viande bovine : d'une part l'élevage ou production de bovin maigre, c'est-à-dire l'activité « éleveur-naisseur », et d'autre part l'engraissement ou production de bovins gras.

L'engraissement est surtout une activité pratiquée en Flandre, tandis qu'en Wallonie, cette activité est minoritaire par rapport à l'élevage et la vente d'animaux maigres. En résumé, étant donné les spécialisations régionales de ces types d'activités et le manque de données détaillées permettant une analyse plus approfondie, il est proposé d'utiliser les données des entreprises à circuit fermé du réseau comptable de la région flamande pour l'indice « naisseur-engraisseur », tandis que les données du réseau comptable de la région wallonne serviront de base à l'indice « naisseur-éleveur ». Cette répartition correspond en grande ligne à la spécialisation de chaque région. Toutefois, ces deux indices seront publiés comme indication de la rentabilité de ce type d'activités au niveau national.

Chacun de ces deux indices sera composé de 2 indicateurs différents :

1. Un indicateur de rentabilité structurelle, publié annuellement sur la base des données des réseaux comptables ;
2. Un indicateur reflétant la volatilité de la rentabilité, publié mensuellement, calculé en indexant les données des réseaux comptables par différents indices de prix.

Chacun de ces indices sera publié sous la forme de cinq graphiques et d'un tableau annexe :

- Graphique 1 : Evolution de la rentabilité structurelle (indicateur de rentabilité annuel) ;
- Graphique 2 : Evolution de la dispersion de la rentabilité structurelle (répartition des résultats de l'indicateur de rentabilité en différents groupes d'entreprises)¹ ;
- Graphique 3 : Evolution de la rentabilité conjoncturelle (indicateur de rentabilité mensuelle – estimation) ;
- Graphique 4 : Evolution annuelle des indices de coûts de production et de revenus ;
- Graphique 5 : Evolution mensuelle des indices de coûts de production et de revenus (estimation) ;
- Tableau 1 : Séries de prix utilisées pour l'évolution mensuelle des différents coûts de production et des revenus.

L'unité retenue pour l'établissement de l'indice est la valeur (€) divisée par nombre de vaches allaitantes présentes en moyenne sur l'année (EUR/vache allaitante).

Le choix validé par le GT porte sur la logique « activité » plutôt que sur la logique « exploitation ». C'est-à-dire que seuls les coûts et les revenus liés à l'activité en question (soit la reproduction, soit l'engraissement) sont pris en compte. Si une exploitation agricole produit également des cultures ou élève d'autres espèces animales, les revenus et les coûts spécifiques à ces productions ne sont pas inclus dans les calculs. Pour certains postes, notamment les coûts fixes (y compris les amortissements) ou la rémunération de la main-d'œuvre familiale, un coefficient de répartition doit être appliqué entre les activités auxquelles l'indicateur s'applique et les autres. Il en va de même pour les primes : seules les primes bovines et fourragères sont prises en compte.

La question d'un indice spécifique pour les exploitations « bio » doit encore être traitée. Sa faisabilité va dépendre de la représentativité respective des exploitations « bio » et « non bio » dans les données des réseaux comptables. Par exemple : si l'on isole les « bio » dans les données wallonnes, reste-t-il suffisamment d'exploitations dans l'indicateur « éleveur – conventionnel » pour que ce dernier soit maintenu ?

Dans cette note, seule la méthodologie relative à l'indicateur pour les « naisseur-engraisseur » (exploitations fermées) sera présentée, comme exemple. Quand il y aura un accord sur cette méthodologie, la note sera complétée pour l'indicateur « naisseur-éleveur ».

¹ Pour ce graphique, l'échantillon d'entreprises analysées est divisé en X groupes selon la valeur du solde brut d'exploitation. Pour chacun de ces groupes, les données comptables agrégées sont compilées (moyenne pondérée au sein de chaque groupe) et l'indicateur de rentabilité est calculé. Le Groupe 1 représente les résultats du groupe d'entreprises affichant le solde brut le plus faible, tandis que le Groupe X représente ceux affichant le solde brut le plus élevé.

2.2. Méthodologie

- Indicateur de rentabilité structurelle (annuel)

Cet indicateur prend en compte l'ensemble des coûts de production et des revenus liées à la vente et aux primes, tels que reflétés par les données annuelles du réseau comptable de la région flamande (pour les exploitations de type circuit-fermé, sur base de l'unité EUR / vache allaitante).

Cet indicateur annuel est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Indicateur de rentabilité structurelle} = \frac{\text{Revenus}}{\text{Coûts totaux}}$$

En fonction de la diffusion des résultats issus des données des réseaux comptables, l'indicateur de rentabilité d'une nouvelle année (t-2 ou t-1) pourra être publié. Les résultats permettront d'adapter les coefficients de l'indicateur mensuel (voir point suivant).

Cet indicateur annuel sera publié en deux versions :

1. La version « Rentabilité sans coûts imputés » : qui prend en compte les coûts variables et les coûts fixes sans les intérêts fictifs.
2. La version « Rentabilité avec coûts imputés » : qui prend également en compte la rémunération du travail familial et les intérêts fictifs.

Tableau 1 Postes de revenus et de coûts retenus pour l'indicateur de rentabilité structurelle

Catégories	Postes
Revenus	Vente de taureaux
	Vente de bovins femelles et de vaches allaitantes
	Prime à la vache allaitante
	Prime non-couplée
	Autres revenus
Coûts	Achat d'animaux
	Aliments concentrés
	Aliments, sous-produits
	Coûts variables pour le fourrage propre
	Energie
	Frais vétérinaires
	Autres coûts variables
	Coûts fixes : amortissement, terrains, bâtiments, outils, coûts fixes pour fourrages propres
	Coûts fixes : intérêts fictifs² (seulement dans « RENTABILITÉ AVEC COÛTS IMPUTÉS »)

² Ce poste « intérêts fictifs » comprend un intérêt fictif de 3% sur le capital immobilier et sur le fonds de roulement (que ce dernier soit financé par fonds propres ou par emprunt). Cet intérêt vise à compenser le fait qu'aucune autre utilisation n'est possible pour ce capital immobilisé (par exemple : l'intérêt bancaire). Il

	Rémunération du travail propre³ (seulement dans « RENTABILITÉ AVEC COÛTS IMPUTÉS »)
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Indicateur reflétant la volatilité de la rentabilité (mensuel)

Pour la période récente, cet indicateur mensuel est calculé en indexant les données du réseau comptable de la région flamande (pour les exploitations de type circuit-fermé) par différents indices mensuels de prix.

$$\text{Indicateur de rentabilité mensuel} = \frac{\text{Revenus estimés}}{\text{Coûts totaux estimés}}$$

L'estimation porte sur l'ensemble des coûts de production et des revenus liés à la vente et aux primes. Les coûts de production sont regroupés en différents postes (voir tableau 1). Pour estimer les valeurs mensuelles de l'année t, les valeurs « par animaux présents » issues du réseau comptable de l'année t-1 sont utilisées comme base à l'indexation des différents postes de coûts et de revenus.

Pour cet indicateur, deux versions sont envisagées :

1. La version « Rentabilité sans coûts imputés » : qui prend en compte les coûts variables et les coûts fixes sans les intérêts fictifs.
2. La version « Rentabilité avec coûts imputés » : qui prend également en compte la rémunération du travail familial et les intérêts fictifs.

Attention, étant donné le rythme de publication des données des réseaux comptables, la première simulation de l'année t se fera sur la base des données des réseaux comptables de l'année t-2. Cette première version sera corrigée lors de la publication des données de l'année t-1. Cette correction aura donc lieu en principe chaque année si la disponibilité des résultats comptables le permet.

convient de préciser qu'il s'agit d'une approximation. Ce poste ne peut être entièrement calculé à au niveau de l'activité. Il ne peut être calculé qu'au niveau de l'ensemble de l'exploitation. Deux nuances importantes interviennent : 1) le poste « coûts fixes fourrage grossier » comprend également des coûts alloués (intérêts notionnels et loyers notionnels), qui n'ont pas été pris en compte ici. Même dans le premier indicateur, ces coûts ont déjà été déduits. En outre, pour les loyers dans le compte des fourrages grossiers, seul le total des loyers est indiqué en tant que total des loyers théoriques et payés. 2) les intérêts fictifs au niveau de la branche sont calculés sur l'ensemble du capital et non sur le seul capital propre investi car les crédits ne sont pas ventilés au niveau de l'activité. Les deux éléments non inclus se compensent largement dans ce cas particulier et, en outre, le travail propre en particulier pèse, de sorte que le résultat final est ici une très bonne approximation. Plus de détails via : <https://landbouwcijfers.vlaanderen.be/berekening-bedrijfseconomische-resultaten-bedrijfstacken>

³ La rémunération du travail propre reflète le travail familial (non rémunéré) effectué par l'agriculteur et les membres de sa famille. Elle est calculée en multipliant les heures de travail déclarées par l'agriculteur par un salaire horaire fixe. Ce dernier est déterminé sur la base des salaires minimums fixés par la Commission paritaire nationale de l'agriculture et de l'horticulture, auxquels s'ajoutent les charges sociales. Plus de détails via : <https://landbouwcijfers.vlaanderen.be/berekening-bedrijfseconomische-resultaten-bedrijfstacken>

Tableau 2 Indicateurs retenus pour le suivi de l'évolution mensuelle des revenus et des coûts de production

Catégorie	Poste	Poids (moy. 2019-2023)	Indicateur (pour l'évolution mensuelle)
Revenus	Vente de taureaux	42,0%	Prix des carcasses AS2 (Région flamande)
	Vente de bovins femelles et de vaches allaitantes	43,5%	Prix de carcasses DS2 (Région flamande)
	Prime à la vache allaitante	6,3%	/ Constant
	Prime non-couplée	8,1%	/ Constant
	Autres revenus	0,1%	/ Constant
Coûts	Achat d'animaux	3,6%	/ Constant
	Aliments concentrés	28,5%	Prix des aliments concentrés (BFA)
	Aliments, sous-produits	11,0%	Indice composite du prix de la paille (70%, via Boerenbond) et du prix des "Pulpes betteraves sèches" (30%, FR via le Sillon Belge). Pondération sur la base des données du réseau comptable de la région flamande (moyenne 2018-2022)
	Coûts variables pour le fourrage propre	13,7%	Indice composite du prix des semences (32,97%), des engrais (46,23 %) et des produits phytosanitaires (20,80 %) (Statbel - prix des inputs agricoles). La pondération est basée sur les données du réseau comptable de la région flamande (moyenne 2018-2022 des coûts de production du "deegrijpe mais" et des "weiden").
	Énergie	3,7%	Prix du Gasoil Diesel agricole (> 2000 l) (STATBEL).
	Frais vétérinaires	7,1%	Indice des frais vétérinaires (Statbel - prix des inputs agricoles)
	Autres coûts variables	3,9%	/ Constant
	Coûts fixes (sans intérêts fictifs)	28,6%	/ Constant
	Intérêts fictifs	(+8,7%)	/ Constant [Seulement dans « RENTABILITÉ AVEC COÛTS IMPUTÉS »]
	Rémunération du travail propre	(+27,7%)	/ Constant [Seulement dans « RENTABILITÉ AVEC COÛTS IMPUTÉS »]